

<https://essaillon-sederon.net/Histoire-de-Gueisset>

Lou Trepoun 28

Histoire de Gueisset

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 20 à 29 - Lou Trepoun 28, Jun-2000 -

Date de mise en ligne : mercredi 2 octobre 2013

Date de parution : juin 2000

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Sommaire

- [Introduction](#)
- [Le fief de Gueisset](#)
- [Le prieuré de Saint Baudille et de Saint Pierre de Gueisset](#)
- [La Communauté de la Montagne de Gueisset](#)
- [Conclusion](#)

Introduction

La tradition séderonnaise attribue les ruines, encore visibles sur la crête de l'actuel quartier de Gueisset, à celles du vieux village de Séderon. En consultant des documents des XVIIème et XVIIIème siècles, il m'est apparu que cette tradition ne rapportait pas l'exacte vérité historique : Gueisset n'est pas le nom du vieux village de Séderon mais le nom d'un terroir, indépendant de Séderon jusqu'à la Révolution.

J'ai donc tenté, dans les lignes qui suivent, de reconstituer l'histoire du terroir de Gueisset sur une période allant du Moyen-Âge à la Révolution en la présentant, de façon plus ou moins chronologique, selon les différentes formes juridiques de ce terroir : fief de Gueisset, prieuré de Saint Baudille et Saint Pierre de Gueisset et Communauté de la Montagne de Gueisset.

Le fief de Gueisset

Une enquête fiscale effectuée en 1698 [1] signale que le terroir de Gueisset consiste en « une montagne appelée la Sauce, bornée au levant par le territoire des Omergues, au midy et au couchant par celui de Séderon et au septentrion par celui d'Eygalayes ». Le terroir de Gueisset correspond donc au vallon de la Saulce qui occupe la pointe orientale de l'actuelle Commune de Séderon. Ce vallon s'étend sur 355 hectares, il est limité au Sud par les montagnes de Pare (1409 mètres) et de Vente-Cul (1243 mètres) et du Sud - Est au Nord - Ouest par la montagne de Palle (1484 mètres). La plus grande partie de ce vallon se situe à une altitude comprise entre 950 et 1250 mètres et ceci lui a sans doute valu son appellation ancienne de « montagne ».

Le terroir de Gueisset faisait déjà partie du domaine des premiers barons de Mévouillon ; il figure (sous le nom de « Gaschet ») sur la liste des fiefs qu'en 1242 Raymond de Mévouillon dit le Bossu donne en héritage à sa fille Galburge [2]. Le fief de Gueisset est ensuite rattaché au Comté de Provence (sans doute au tout début du XIVème siècle, comme les fiefs d'Eygalayes et de Séderon) mais, jusqu'au XVIème siècle, le nom des seigneurs qui le possèdent n'est pas connu.

Le terroir de Gueisset devait dans ces temps anciens être dans sa plus grande partie recouvert de bois de peu de valeur et il resta certainement dans cet état pendant plusieurs siècles, en subissant des défrichements plus ou moins intenses et plus ou moins continus (le nom de Grande Blache que porte un des quartiers de Gueisset vient du provençal « blacho » qui désigne un bois de chênes blancs). Une deuxième enquête fiscale effectuée en 1728 [3], décrit le terroir de Gueisset comme n'étant « qu'une montagne ou gorge, valon et quelques coins de terre défrichés et quelques broussailles ». Cet état du territoire de Gueisset semble être confirmé par la toponymie : le terme de «

gueisso » désigne en provençal un rejeton qui pousse à la racine. L'enquête de 1728 permet d'évaluer à 34 hectares la superficie de terres cultivées à Gueisset.

Depuis la fin du XVIème siècle, le fief de Gueisset appartient à la famille La Tour du Pin Montauban, avec ceux de Ballons, Eygalayes, Lachau, Mévouillon, Montfroc, Vers et Villefranche. En tant que seigneurs, les membres de la famille La Tour du Pin Montauban rendent la justice sur le terroir de Gueisset, ils lèvent sur les terres cultivées une « tasque » annuelle égale au 1/15 de tous les grains produits, ils prélèvent, lors de la vente de ces terres, un « droit de lods » égal au 1/6 du prix de la vente et ils possèdent seuls le droit de chasser. La justice est rendue par leur « lieutenant de juge », la collecte de la « tasque » est affermée à leur « rentier » et le « droit de lods » est perçu par les notaires établis dans les alentours.

L'enquête de 1698 signale que les terres de Gueisset « sont d'une valeur très médiocre parce que le terrain est fort sec, en pente et coupé par beaucoup de ravins » et que la « tasque ne produit en année commune que sept charges » (environ 900 kilogrammes) « moitié de froment et moitié de bled méteil ». Ce prélèvement seigneurial sur les 34 hectares de terres cultivées suppose une production de grains 15 fois supérieure et conduit à un rendement d'environ 4 quintaux à l'hectare qui confirme la pauvreté des terres de Gueisset.

La famille La Tour du Pin Montauban est propriétaire de la « terre gaste » de Gueisset (toute la partie inculte du terroir) mais elle y encourage les défrichements en ne prélevant qu'une « tasque au 1/25 » sur les nouvelles terres. Le nom de Charbonnier que porte un des quartiers du terroir de Gueisset semble indiquer que ces défrichements sont mis à profit pour fabriquer le charbon de bois, principalement utilisé à l'époque par les maréchaux-ferrants et les forgerons.

La famille La Tour du Pin Montauban est également propriétaire, sur le terroir de Gueisset, d'un domaine d'environ 6 hectares qu'elle loue à un fermier. En 1755, un bail [4] établi devant notaire précise que le montant annuel de la location s'élève à « la quantité de sept charges bled froment payable à l'here en foulant ou au plus tard à la Toussaint et deux chapons. »

Le prieuré de Saint Baudille et de Saint Pierre de Gueisset

Le compte-rendu d'une visite pastorale de 1599 [5] fait état, dans le diocèse de Gap, d'une église sous le titre de Notre Dame de la Brune à Séderon et d'une église sous le titre de Saint Baudille à Gueisset. L'existence d'un village sur le terroir de Gueisset n'étant mentionnée dans aucune des enquêtes de 1698 et de 1728, c'est sans doute les ruines de l'église de Saint Baudille qui ont été assimilées au cours des ans aux ruines du vieux village de Séderon. Cette église, rattachée au terroir de Gueisset devait être aussi utilisée par les Séderonnais habitant les hameaux voisins (la Gourre, les Routelles, Fressinières) ; elle est sans doute à l'origine du nom de Saint Baudille que porte le vallon qui y conduit à partir du terroir de Séderon.

Dans un acte [6] du secrétariat de l'évêché de Gap de 1598, les terroirs rattachés aux églises de Gueisset et de Séderon sont respectivement qualifiés de « prieuré de Saint Baudille et Saint Pierre de Gueisset » et de « prieuré de Notre Dame de la Brune de Séderon » et sont tous deux déclarés « de la dépendance de l'abbaye de Saint André les Avignon » (abbaye bénédictine de Saint-André à Villeneuve-lès-Avignon). Ce document laisse supposer que ces églises, comme de nombreuses autres églises de Haute-Provence, ont été fondées et desservies à l'époque romane (entre les XIème et XIIIème siècles) par quelques moines bénédictins, placés sous l'autorité spirituelle d'un prieur. Saint Pierre, l'autre titre du prieuré de Gueisset, est certainement le patron d'une chapelle rurale qui s'élevait au sommet du quartier de Saint Pierre, entre les montagnes de Serrières et de Palle ; des vestiges de cet édifice sont

encore visibles à l'heure actuelle.

Le prieur de Gueisset, véritable seigneur ecclésiastique, prélève la « dîme », impôt en nature égal au 1/13 de tous les grains produits chaque année à Gueisset. Ce droit a été instauré dès les origines de l'Eglise pour subvenir aux frais du culte. Le terroir de Gueisset, où s'exerce ce droit, constitue de ce fait un bénéfice ecclésiastique.

C'est sans doute pour rapatrier les revenus des prieurés de Séderon et de Gueisset vers l'évêché de Gap que le 13 mai 1601 un acte de fondation [7] rassemble ces deux prieurés à l'intérieur d'une même paroisse, desservie dorénavant par un prieur nommé par l'évêque de Gap parmi des ecclésiastiques n'appartenant pas à un ordre monastique. L'église de Séderon en devient l'église paroissiale parce que celle de Gueisset est jugée « fort éloignée du village et malcommode pour les habitants » ; le compte rendu de la visite pastorale de 1599 signale d'ailleurs que « l'église de Saint Bauzilly est toute par terre ».

L'acte de fondation de 1601 marque la fin de l'église de Gueisset mais le culte de Saint Baudille (laïc qui participa à la propagation du christianisme en France et fut martyrisé à Nîmes au III^{ème} siècle) s'est perpétué dans la tradition séderonnaise :

à sa fondation, la paroisse de Séderon est placée sous le titre de « Notre Dame de la Brune, Saint Baudille et Saint Pierre de Gueisset », mais dans les années qui suivent Saint Baudille est considéré comme son saint patron, en 1611, une fondation portant le nom de « chapelle de Saint Baudille » est créée à Séderon par Baudille Dupré, elle possède un autel dans la nef de l'église de Séderon et environ 13 hectares de terres dont le revenu sert à faire célébrer 65 messes par an, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, de nombreux Séderonnais se prénomment Baudille, chaque année sont célébrées les « joyes de Saint Baudille » (ces festivités sont sans doute à l'origine de la fête votive de Séderon, longtemps organisée le 20 mai, jour de la Saint Baudille), dans l'église de Séderon actuelle, une niche au sommet du retable du maître-autel abrite une statue de Saint Baudille, porteur d'une palme, symbole des martyrs.

Après l'acte de fondation de 1601, la chapelle Saint Pierre semble encore être utilisée ; en 1613, elle constitue une « filliole » (ancienne prononciation de filleule) de l'église de Séderon. Quelques Séderonnais contemporains gardent le souvenir de processions qui se rendaient à Saint Pierre de Gueisset pour aller « chercher la pluie ».

La Communauté de la Montagne de Gueisset

La Communauté de la Montagne de Gueisset est créée de façon officielle après l'enquête de 1698, sans doute pour prendre acte d'une occupation sédentaire de ce terroir à partir de cette date, mais surtout pour assujettir aux impôts royaux des terres qui jusqu'à là « ne payent point de taille et ne sont comprises dans le cadastre d'aucune communauté voisine ».

Avec les Communautés de Barret-de-Lioure, Eygalayes et Séderon, la Communauté de la Montagne de Gueisset fait alors partie de l'ensemble des Communautés qui constitue la viguerie et la sénéchaussée de Sisteron (circonscriptions administrative et judiciaire de la Provence).

La Communauté de la Montagne de Gueisset est sans doute restée longtemps inhabitée ou occupée de façon temporaire. L'enquête de 1698 lui attribue un seul « habitant » (c'est-à-dire une famille) qui possède « une bastide et quelques terres » et signale que « les autres héritages en culture sont possédés par des particuliers des Omergues,

de Séderon, d'Eygalayes et de Vers en Dauphiné ». Cette première maison de Gueisset correspond sans doute à l'actuelle ferme de la Barrière. L'enquête de 1728 signale « qu'il n'y a qu'un habitant et le rentier du seigneur, qu'il n'y a qu'une maison et celle du seigneur où son fermier demeure ». La maison du seigneur correspond à l'actuelle ferme de La Mourier. Un recensement [8] effectué en 1765 à la demande des autorités de Provence dénombre 9 individus (3 hommes, 2 femmes, 1 garçon et 2 filles de plus de 12 ans et 1 garçon de moins de 12 ans) et 3 maisons. La troisième maison de Gueisset correspond sans doute à l'actuelle ferme de Grosse Pierre. En 1787, Achard [9] signale que 3 familles habitent à Gueisset.

Un recensement [10] effectué en 1791 par la première Municipalité de Séderon signale que le « marchand drapier » Jean Déthes et sa famille (10 personnes) occupent la Barrière, que le fermier François Ricou et sa famille (4 personnes) occupent Grosse Pierre, propriété de Jean-Baptiste Reynaud, notaire de Séderon et que le « rentier du seigneur » Antoine Déthes et sa famille (6 personnes) occupent La Mourier. D'après le registre des ventes des biens nobles [11] à la Révolution, le bâtiment de La Mourier occupe une surface au sol de 76 m² et comprend une cuisine, un galetas, un four, une écurie et un grenier.

La création en 1698 de la Communauté de la Montagne de Gueisset est formalisée par la fixation d'une valeur de 1/12 pour son nombre de feux (clé de répartition des impôts royaux sur les Communautés provençales, basée sur les biens fonciers de ces dernières). Ce nombre de feux ne sera plus modifié jusqu'à la Révolution.

Etant pratiquement inhabitée, la Communauté de la Montagne de Gueisset ne possède pas d'institutions communautaires (conseil général des chefs de famille, consuls) et ce sont les propriétaires les plus imposés de Gueisset (les « principaux taillables ») qui, réunis en « corps de communauté », ont la responsabilité de la collecte des impôts royaux. Ils ont dès 1699 fait établir un cadastre qui leur permet de répartir ces impôts sur l'ensemble des propriétaires de terres cultivées.

Ce cadastre, repris dans un rôle d'imposition de 1797, permet de constater qu'une trentaine de propriétaires, pratiquement tous de Séderon, se répartissent les terres cultivées de Gueisset. Les propriétés les plus étendues ne dépassent pas 6 hectares, elles appartiennent aux habitants du hameau de Fressinières, au notaire de Séderon et à Charles Reynaud-Lacroze, avocat au Parlement d'Aix, « lieutenant de juge » de Séderon et de Gueisset et propriétaire du domaine du Jas.

Les « principaux taillables » de Gueisset afferment chaque année au « trésorier de la communauté » la collecte et le port des impôts royaux au Receveur de Sisteron. L'adjudication est faite après mise aux enchères publiques à la bougie pour que les conditions de collecte soient les plus avantageuses. L'adjudication de 1775 [12] au négociant séderonnais Félix Conil est à remarquer du fait de la jeunesse de l'adjudicataire (24 ans) et de son origine (fils du « régent des escolles » de Séderon et ancien « cleric de la paroisse » de Séderon).

Les propriétaires de Gueisset devaient sans doute aussi se regrouper pour entretenir les chemins qui traversent le terroir, même si ces chemins ne sont à l'époque que des sentiers étroits et pentus où le transport des produits ne peut se faire qu'à dos d'âne ou de mulet. Deux de ces chemins sont signalés sur le premier plan cadastral de Séderon établi au début du XIX^{ème} siècle, leur existence confirme la participation d'habitants des Communautés voisines au défrichement du terroir de Gueisset puis à son exploitation :

« chemin de Séderon à la Saulce » ou « chemin de Séderon à Montfroc » qui emprunte le vallon de Ridavel et le plateau du Cassy (ce chemin est en grande partie encore existant),

« chemin d'Eygalayes à la Saulce » qui emprunte la gorge étroite séparant les montagnes de Serrières et de Palle (le tracé de ce chemin n'est encore visible que par endroit).

Le « chemin de Séderon à la Saulce » porte aussi le nom de « chemin du Chamatas » (querelleur en provençal) qui a peut-être pour origine le surnom donné à un membre de la famille La Tour du Pin Montauban (au XVIII^{ème} siècle, une terre de la Grosse Grange à Vers et une terre de La Mourier, toutes deux propriétés de la famille La Tour du Pin Montauban, sont chacune appelées « terre du Chamatas »).

Conclusion

L'histoire de Gueisset se termine le 27 février 1790, avec la parution du décret de l'Assemblée Nationale qui décide le rattachement de la « paroisse de Séderon » au « Département du Bas Dauphiné » (futur département de la Drôme). En effet, en faisant référence à la paroisse de Séderon, ce décret entérine la fusion réalisée en 1601 et rassemble les terroirs des Communautés de Séderon et de Gueisset dans une même Commune. Le nom de Gueisset ne sera désormais porté que par le quartier qui entoure les ruines de l'église de Saint Baudille, comme le quartier de Notre Dame qui entoure les ruines de la chapelle de Notre Dame de la Brune.

J'espère que ces quelques lignes, qui avaient pour but de faire disparaître une partie de la tradition séderonnaise, contribueront à faire apparaître ce que cette tradition doit à Gueisset. Il reste encore à savoir pourquoi ce petit terroir, pratiquement sans ressources et sans habitants, a pu pendant des siècles conserver son individualité dans le domaine des seigneurs, les bénéfices ecclésiastiques et les circonscriptions administrative et judiciaire de la Provence. Mais peut-être vaut-il mieux que cette belle partie du territoire de Séderon conserve encore un peu de mystère.

Pierre MATHONNET

[1] C 41 aux Archives Départementales des Alpes de Haute Provence

[2] Regeste Dauphinois, II 7950

[3] C 44 aux Archives Départementales des Alpes de Haute Provence

[4] E 1795 aux Archives Départementales de la Drôme

[5] G 779 f^o 236 aux Archives Départementales des Hautes Alpes

[6] G 794 f^o 508 aux Archives Départementales des Hautes Alpes

[7] G 794 f^o 775 aux Archives Départementales des Hautes Alpes

[8] Abbé Expilly « Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France

[9] Claude François Achard « Description des Villes, Bourgs, Villages et Hameaux de la Provence »

[10] L 781 aux Archives Départementales de la Drôme

[11] Q 105 aux Archives Départementales de la Drôme

[12] 2 E 23607 aux Archives Départementales de la Drôme